

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20251031-138

Service		Juridique et Administration Générale	
Matière		1.1.3	Commande publique - marchés publics - Services
Objet	Nettoyage des bâtiments communaux – avenant n° 1		
Numéro	Accord-cadre n° 2025F05		
Attributaire	SAS UNET		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L.2194-1 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20250801-095 du 1^{er} août 2025 attribuant l'accord-cadre n° 2025F05 relatif au nettoyage des bâtiments communaux,
- Considérant que des prestations supplémentaires doivent être ajoutées à l'accord-cadre initial,

Décide,

Article 1 : Est approuvé l'avenant n° 1 à intervenir avec :

Entreprise	Adresse
SAS UNET	32 Boulevard du Dr Goudounèche 19200 USSEL

Article 2 : Cet avenant est sans incidence financière.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 31 octobre 2025.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze


Christophe ARFEUILLÈRE